

# De la Bretagne au Pays basque, un

**ENVIRONNEMENT** - Pays Rochefortais Alert', le collectif basque "Respir !" et l'association bretonne "Osons !" ont décidé de s'allier contre le groupe Roullier. Dans leur viseur : les nuisances engendrées par les différentes usines Timac Agro.

Depuis de nombreuses années, l'usine Timac Agro de Tonnay-Charente - spécialisée dans la production de produits azotés et d'engrais - est régulièrement la cible de critiques. Odeurs nauséabondes, lichen sur les toits, poussières, fumées... Les riverains n'ont de cesse de dénoncer les nuisances engendrées par ce site installé au cœur d'une zone urbanisée à proximité immédiate de la Charente et appartenant à un géant de l'industrie, le groupe Roullier.

Une situation qu'on retrouve à Saint-Malo et à Tarnos. Ces deux communes ont elles aussi la particularité d'accueillir depuis plusieurs décennies une usine Timac Agro. Et là encore, "la Timac" provoque son lot de polémiques. À l'instar de l'association Pays Rochefortais Alert' (PRA'), des collectifs citoyens se mobilisent localement pour la défense de l'environnement et dénoncent certains manquements des usines du groupe Roullier. C'est le cas du collectif "Osons !" en Bretagne et de "Respir !" au Pays basque.

Un combat que les trois

entités ont dorénavant décidé de porter collectivement comme elles l'ont annoncé lors d'une visioconférence de presse le vendredi 13 janvier dernier. Leur leitmotiv : « L'union fait la force ». « L'objectif est de s'enrichir les uns des autres. On veut que la Timac trouve face à elle le maximum d'associations pour répondre à ce qui se passe parce que ça fait des années qu'ils n'entendent rien », explique Alain Guillard, membre actif du collectif "Osons !".

« Il y a une cacophonie dans les contrôles »

« Nos échanges, la comparaison des situations, la visite des Malouins en Charente-Maritime montrent que nous sommes dans la même situation avec le même type d'installation et les mêmes conséquences, mais pas toujours les mêmes règles administratives », expliquent de concert les trois

collectifs. Dans leur collimateur, entre autres, la question des contrôles des différents types de pollution : « On se retrouve avec des installations classées et des contrôles qui sont différents d'un endroit à l'autre. Et surtout, différents sur des éléments essentiels. Il y a une unité de fabrication, une unité de pollution mais une cacophonie dans les contrôles en fonction du lieu », déplore le militant breton.

Ce dernier s'appuie notamment sur l'exemple des rejets dans l'eau. Si des arrêtés « fouillés » sont en vigueur au port de Bayonne, la sévérité est beaucoup plus légère dans la cité corsaire. Idem pour le site tonnacois. Gérard Gardère, membre de PRA' et riverain de l'usine, en témoigne : « Il y a eu des contrôles au niveau de l'eau entre 2009 et 2012, puis ça s'est interrompu on ne sait pas pourquoi ! » Autre exemple donné par Alain Guillard : « À Saint-Malo, on va mesurer en continu les rejets d'ammoniac, alors qu'ailleurs, ce n'est pas mesuré. » Avec une question en filigrane : « Pourquoi les campagnes de mesures révélant des processus défaillants sur un site ne déclenchent-elles pas les mêmes mesures sur les sites ayant les mêmes processus ou les mêmes autorisations ? »

**Risque « limité et acceptable »**

Des relevés et des études qui ne répondent pas vraiment aux exigences des associations et riverains des sites concernés. « En matière d'étude sanitaire, l'État prend comme référence des documents fournis par la Timac », déplore Alain Guillard. En octobre dernier, à Tonnay-Charente, une réunion publique avec les services de

l'État s'est tenue en présence de membres de la direction de l'usine, et notamment de Michel Ara, directeur de la sécurité environnementale chez Timac Agro France.

À cette occasion, le bureau d'études GES avait présenté les résultats de son étude sur site. Voilà en substance ce qu'il faut en retenir : « Les émissions atmosphériques actuelles de Timac Agro ne présentent pas de risque sanitaire préoccupant dans l'environnement du site. »

Et d'un point de vue sanitaire, concernant les inhalations, le risque est jugé « limité et acceptable ». De quoi laisser pantois les riverains et les défenseurs de l'environnement. Ces derniers n'hésitent d'ailleurs pas à remettre en cause la probité du bureau d'études GES, présidé par un agronome controversé, Christian Buson, par ailleurs membre de l'association des climato-réalistes. Une structure qui se présente comme un « grand mouvement francophone dédié à une approche critique de la question du climat ».

En octobre dernier à Tonnay-Charente, Michel Ara, directeur de la sécurité environnementale chez Timac Agro France l'a assuré : « Les niveaux d'odeurs ne sont plus acceptables, donc on continue de travailler » (© Capture YouTube - Timac Agro)

« Personne n'est au courant de rien ! »

Si les Tonnacquois ont reçu quelques éléments de réponses de la part de responsables de la Timac, l'opacité reste prégnante. « Chez nous, on a jamais vu personne de Timac ou bien de l'aciérie, confie Kepa, un habitant du quartier des Forges à Tarnos. C'est quand même nos plus gros voisins et personne n'est au courant de rien ! » Le père de famille déplore des nuisances « assez fortes » : « Tout le monde le sait, tout le monde le sent et tout le monde le voit mais ça reste tabou. » Une situation qui demeure malgré l'existence de commissions de suivi de site



Les usines sont spécialisées dans la production d'engrais minéraux et de fertilisants (© Capture YouTube - Timac Agro)



À Tonnay-Charente, "la Timac" emploie une soixantaine de personnes (© Capture YouTube - Timac Agro)



# front commun contre Timac Agro

## Une commission de suivi de site attendue « impatientement »

Une commission de suivi de site doit être lancée en ce début d'année pour le site Timac Agro de Tonnay-Charente. Une instance qui existe déjà du côté de Saint-Malo mais qui n'a pas vraiment fait ses preuves.

En octobre dernier, le sous-préfet de Rochefort annonçait la création, début 2023, d'une commission de suivi de site concernant l'usine Timac Agro de Tonnay-Charente. Objectif affiché selon Stéphane Donnot : « Renforcer l'information et la transparence ». Pour l'heure, les services de la préfecture n'ont pas communiqué sur la tenue de la première réunion de cette « instance d'échange » où siègeront des riverains, des élus, les services de l'État, des représentants d'associations de protection de l'environnement, des salariés de l'établissement et de l'exploitant.



L'objectif affiché par le sous-préfet de Rochefort : « Renforcer l'information et la transparence » (© Archives L'Hebdo 17)

### « C'est un peu comme un bal organisé »

Une commission à laquelle participera Pays Rochefortais Alert' : « Nous avons eu le temps de désigner les responsables à cette commission et nous attendons avec impatience d'être convoqués à cette première commission. » Néanmoins, avec expérience, les membres des collectifs breton et basque ne se bercent pas d'illusion.

À Saint-Malo, elle existe depuis deux ans. « Dans sa constitution, on a soigneusement évité qu'Osons ! en soit membre », souligne Alain Guillard. Mais « sous la pression », le collectif est invité à y assister. Et d'ajouter : « On

peut y apprendre des choses mais c'est un peu comme un bal organisé à l'avance auquel on assiste. Il faut s'accrocher pour troubler le joli ordonnancement entre les services de l'État et la Timac. »

### « Il faut une pression permanente »

Une situation qui diffère légèrement du côté du Pays basque, à Anglet, où depuis 1998 il existe le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles

(SPPPI) Estuaire de l'Adour. Il s'agit d'un outil de dialogue et de concertation pour la prévention des pollutions, des risques industriels et de leurs impacts sur l'environnement et la santé.

« Il faut une présence et une pression permanentes », glisse néanmoins Jean-Michel, membre du collectif « Respir ! ». Sur le fond, à l'image des commissions de suivi de site, patience et persévérance semblent être les maîtres-mots. « Une étude de zone pour impact sanitaire et environnemental a été engagée dès 2012. Il nous a fallu presque dix ans pour avoir les premiers résultats », explique le militant.

Amaury Legrand

comme à Saint-Malo et prochainement à Tonnay-Charente (lire ci-contre).

### Une suite pénale ?

Désormais, les trois collectifs attendent beaucoup de l'expertise judiciaire obtenue en 2020 par « Osons ! » (lire ci-dessous). À l'issue de cette dernière, un colloque destiné à communiquer sur les résultats sera organisé à Saint-Malo avec la présence des trois partenaires. Ouvert à tous, le principe sera alors d'expliquer les réponses apportées aux questions de l'expertise, de comprendre leurs conséquences et

de prévoir leurs développements « avec, si possible, des spécialistes, ingénieurs, médecins ».

En fonction de l'expertise ou de ce qu'elle met au jour au sujet des rejets des usines Timac Agro, une suite pénale est possible et envisagée. « Dans ce cas, cette suite sera examinée à l'échelle des trois sites, pour aboutir à une action en justice commune », annoncent les associations.

(\*) Réseau écologique de surveillance du port industriel régional. L'association a également engagé des poursuites contre l'aciérie Celsa, à Boucau.

Amaury Legrand

### Une expertise judiciaire qui pourrait faire tache d'huile

Le 2 juillet 2020, suite aux demandes d'« Osons ! », le tribunal judiciaire de Saint-Malo a ordonné la première expertise judiciaire française sur l'activité de Timac Agro. « Le but est de dire si les installations, les procédés de fabrication et de manutention, sont conformes aux normes et adaptés à la prévention des nuisances, en mettant en évidence les risques sur la santé des personnes exposées », indique le collectif. Une démarche qui prend du temps, beaucoup de temps... « L'expertise judiciaire devait durer neuf mois, elle a démarré en juillet 2020. Je vous laisse faire le décompte... », souligne Alain Guillard qui espère néanmoins capitaliser sur les résultats de cette dernière. « Cette expertise judiciaire pourra servir à tout le monde, car les procès sont les mêmes et les manques sont très certainement les mêmes. » Et il se projette d'ores et déjà sur l'après : « Si à l'issue du travail que nous menons, on découvre qu'il serait possible de s'entendre sur une plainte au pénal, on rechercherait le moyen d'y aller le plus ensemble possible. »



Suite à des relevés effectués en 2017 à la demande des services de l'État sur les sites malouins de Timac Agro, les taux d'ammoniac dépassaient les normes de 12 à 15 fois (© Capture YouTube - Timac Agro)